



OFFRE D'EMPLOI

RESPONSABLE DU PÔLE INSTRUCTION ADS

(Titulaire ou à défaut contractuel - Catégorie A ou B - Filière technique ou administrative)

Au sein du pôle technique et ingénierie, le responsable du pôle instruction ADS, participe à la définition de la politique de développement urbain et d'aménagement de la collectivité et pilote l'ensemble des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

MISSIONS PRINCIPALES

- Assurer le management et le pilotage général du service (notamment par la production de tableaux de bords de suivi des dossiers, budget etc.)
- Être l'interlocuteur principal des communes dans le cadre du suivi général des instructions
- Contrôler et assurer la sécurité juridique des actes
- Être garant des délais des process d'instructions
- Participer aux réflexions et être force de proposition sur l'amélioration des règlements d'urbanisme, dans le cadre de l'assistance de la CCPB aux communes sur la révision et la modification de leur PLU
- Assurer conseil et assistance des services opérationnels de la collectivité dans le montage de leurs opérations d'urbanisme
- Garantir l'optimisation de la procédure dématérialisée des demandes d'autorisation d'urbanisme
- Assurer la gestion et le développement du progiciel métier Oxalis interface avec les communes et les pétitionnaires

COMPÉTENCES

- Connaissances actualisées et solides en réglementation et procédures liées à l'instruction des autorisations
- d'urbanisme et des réglementations communales (PLU...) et nationales (code de l'urbanisme, civil, environnement, construction et habitation) ainsi que le vocabulaire technique de la construction et du bâtiment
- Maîtrise de l'outil informatique (Word - Excel) et du logiciel métier Oxalis
- Connaissance des politiques publiques/locales liées à la transitions énergétique et à l'environnement de manière générale

PROFIL

- Titulaire d'un diplôme de niveau 4 ou plus dans le domaine de l'aménagement et/ou de l'urbanisme
- Capacité d'analyse et de proposition
- Forte capacité à travailler en équipe

CONDITIONS D'EXERCICE

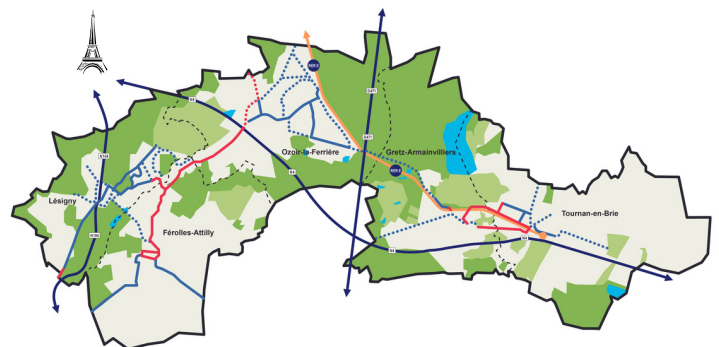
- Horaires habituels : 37.5h/semaine
- Lieu de travail : Ozoir-la-Ferrière
- Ordinateur et téléphone portable professionnel mis à disposition

AVANTAGES

- Régime statutaire + régime indemnitaire (avec CIA)
- Prime de performance annuelle
- Adhésion au CNAS
- Télétravail
- Participation à la prévoyance et à la mutuelle + titres-restaurants en cours d'étude

La communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts c'est :

- **46 308** habitants, aux portes de la Métropole
- **Terre de Jeux 2024**
- **5 communes** (Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny, Ozoir-la-Ferrière, Tournan-en-Brie)
- Un projet de territoire **2021-2026**
- Un programme d'investissements de **50 millions** d'euros



Cette offre vous intéresse ?
Envoyez votre CV et votre lettre de motivation à l'adresse
rh@lesportesbriardes.fr



lesportesbriardes.fr

